

Envolez-  
vous  
pour

# LE SALON DE LA MONTAGNE

12 → 14 NOVEMBRE 2021.

**Palexpo**  
Genève



les  
autom  
nales

## DEMANDE D'ADMISSION ET CONTRAT D'EXPOSANT

Inscription possible jusqu'au 30 septembre 2021

Frais d'inscription offerts jusqu'au 31 août 2021

### ENTREPRISE

Exposant principal

Co-exposant de l'exposant principal suivant: .....  
(Toute société souhaitant partager un stand avec un exposant principal doit s'inscrire comme co-exposant)

Raison sociale .....

Entreprise inscrite au registre du commerce  oui  non N° d'identification.....

**Enseigne de l'exposant** .....  
(pour la liste d'exposants en ligne, les plans visiteurs et le bandeau de stand modulaire)

### ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET D'EXPÉDITION

Adresse .....

NPA / Ville / Pays .....

Site Internet .....

### RESPONSABLE DU STAND

Personne de contact (Nom, Prénom) ..... Fonction .....

Tél ..... Mobile..... E-mail .....

### ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse .....

NPA / Ville / Pays .....

**Secteur d'activité** (plusieurs choix possibles)

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Equipement                                     | <input type="checkbox"/> Destination                       | <input type="checkbox"/> Hébergement                          |
| <input type="checkbox"/> Organisation d'activités de sport et de loisir | <input type="checkbox"/> Club et association               | <input type="checkbox"/> Agence de voyages et tour opérateur  |
| <input type="checkbox"/> Faune et Flore                                 | <input type="checkbox"/> Nutrition et santé                | <input type="checkbox"/> Randonnée - à pied, à cheval, à vélo |
| <input type="checkbox"/> Camping  | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier): ..... |   |

### PRODUITS, SERVICES ET MARQUES REPRÉSENTÉS SUR LE STAND

.....  
.....

## DESCRIPTIF DES STANDS DISPONIBLES

Nous vous proposons 2 implantations de stand

### 1. SURFACE NUE (minimum 12 m<sup>2</sup>)

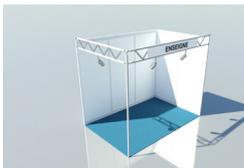
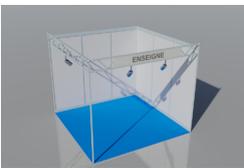
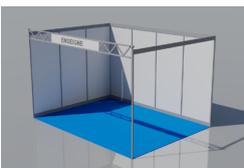
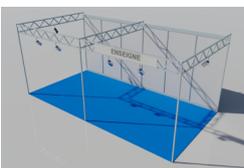
De 12 à 50 m <sup>2</sup>	CHF 100.- / m <sup>2</sup> (HT)	m <sup>2</sup>
Plus de 50 m <sup>2</sup>	CHF 95.- / m <sup>2</sup> (HT)	m <sup>2</sup>

- **La surface nue** s'entend brute sans moquette ni autre prestation.
- **L'électricité** (obligatoire) doit être commandée séparément.
- L'exposant doit monter lui-même ou commander des **parois de séparation** pour les côtés fermés de son stand (en cas de commande CHF 52.- / m linéaire).
- Nombre de **côtés ouverts** souhaités. Attribution selon disponibilité.
  - 1                       2                       3                       4 (dès 20 m<sup>2</sup> et soumis à majoration de prix de 20%.)

 Les **côtés ouverts** du stand peuvent être fermés sur un tiers de leur longueur au maximum.

Si votre structure de stand est existante et non modulable: longueur =                      m x largeur =                      m

### 2. STAND MODULAIRE

		Prix unitaire (HT)
<b>6 m<sup>2</sup></b> 3 x 2 m // 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité (inclus 1 kW + 2 spots LED 7 W*) 1 co-exposant max.		CHF 1'300.-
<b>9 m<sup>2</sup></b> 3 x 3 m // 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité (inclus 2 kW + 3 spots LED 7 W*) 2 co-exposants max.		CHF 1'900.-
<b>12 m<sup>2</sup></b> 4 x 3 m // 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité (inclus 3 kW + 4 spots LED 7 W*) 2 co-exposants max.		CHF 2'300.-
<b>18 m<sup>2</sup></b> 6 x 3 m // 3 côtés ouverts, selon disponibilité (inclus 3 kW + 6 spots LED 7 W*) 3 co-exposants max.		CHF 2'800.-

#### Inclus :

- Surface, parois (2,50 m de hauteur, blanches), moquette anthracite (par défaut)
- Electricité + éclairage (voir ci-dessus)
- 1 bandeau de stand avec inscription de l'enseigne
- Montage et démontage du stand modulaire

(\*) Prise électrique installée selon plan fourni par l'exposant. Tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.-.  
 L'électricité est disponible du 11.11 au 14.11.2021. L'augmentation de la puissance et/ou du nombre de jours sur demande (prestation payante).

## RECAPITULATION COMMANDE

<b>TAXE D'INSCRIPTION</b>		
<b>Frais d'inscription offerts jusqu'au 31 août 2021</b>	<input type="checkbox"/> <b>Exposant principal</b> 300.-	CHF
Inclus : inscription sur liste d'exposants, plans du Salon et bandeau de stand	ou <input type="checkbox"/> <b>Co-exposant</b> 600.-	CHF
<input type="checkbox"/> <b>Surface nue</b> (Si 4 côtés ouverts majoration de prix 20%) ou <input type="checkbox"/> <b>Stand Modulaire</b>	m <sup>2</sup>	CHF
	<input type="checkbox"/> ..6 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> ..9 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> ..12 m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> ..18 m <sup>2</sup>	CHF
Participation à l'élimination des déchets (obligatoire)	m <sup>2</sup> à 3.- / m <sup>2</sup>	CHF
	<b>Total commande (hors TVA 7,7%)</b>	CHF

- **Réduction pour Associations**

Une réduction de 50% sur le prix de la surface (surface nue ou stand modulaire) est appliquée aux associations à but non lucratif

- **Acompte**

Un acompte de 20% du montant total de la commande sera dû au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

- **Emplacement**

Un emplacement sur le plan vous sera attribué après règlement de la facture d'acompte.

- **Cartes exposants**

Les cartes d'exposants vous seront remises sur place et à la réception du paiement total de votre commande (voir Article 10 du règlement).

- **Invitations visiteurs**

Les invitations visiteurs gratuites vous seront envoyées début octobre proportionnellement à la surface commandée.

**Important :** merci de nous soumettre le projet d'aménagement de votre stand pour validation [info@salondelamontagne.ch](mailto:info@salondelamontagne.ch)

## PRESTATIONS TECHNIQUES

Au mois de **septembre**, vous recevrez les codes d'accès pour le **SHOP ONLINE de Palexpo** afin de passer vos **commandes techniques** (fluides, parking, mobilier, nettoyage, services divers etc.).

Dans l'intervalle, vous pouvez vous rendre sur ce site : [www.palexpo.ch/fr/espace-exposant](http://www.palexpo.ch/fr/espace-exposant) et cliquer sur "SHOP DEMO" pour découvrir nos **prestations** et leurs **tarifs**.

Pour vos **requêtes particulières** vous pouvez demander un devis au service « **Contact exposants** » [exhibitorscontact@palexpo.ch](mailto:exhibitorscontact@palexpo.ch)

Voici les principales **prestations techniques** auxquelles vous devez penser :

- **Electricité** : les amenées électriques doivent être commandées pour les **surfaces nues**. Vous pouvez choisir la puissance de 1KW à 10KW. A titre d'exemple, 1KW permet d'alimenter 3 spots, un frigo de 140 litres et un ordinateur.
- **Parois et moquette** pour les surfaces nues.
- **Local ou surface de stockage**.
- **Nettoyage** de votre stand.
- **Carte de parking** exposant (CHF 54.- pour les 3 jours). Permet également l'accès gratuit au parking P-12, pendant les jours de montage et de démontage.
- Amenée d'eau** sur le stand souhaitée. A commander par l'exposant sur le SHOP ONLINE.

## CONTACTS

### Organisateur

Palexpo SA

CP 112

1218 Grand- Saconnex · Genève · Suisse

T. +41 22 761 11 11 · F. +41 22 798 01 00

[info@palexpo.ch](mailto:info@palexpo.ch)

### Chef de projet

Barthélémy MARTIN

T. +41 22 761 10 70

[info@salondelamontagne.ch](mailto:info@salondelamontagne.ch)

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du **Règlement des Automnales** ainsi que de la **Charte des exposants** ([www.automnales.ch](http://www.automnales.ch)) et déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

Lieu et date

Timbre et signature de l'Exposant / Co-exposant

### Salon de la Montagne

c/o Palexpo SA • CP 112 • 1218 Le Grand-Saconnex • Genève • Suisse

T. +41 22 761 10 70 • T. +41 22 761 11 11 • F. +41 22 798 01 00 • [info@salondelamontagne.ch](mailto:info@salondelamontagne.ch)

## CHARTRE DES EXPOSANTS

**Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.**

**Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature sur la demande d'admission.**

En tant qu'exposant du Salon de la Montagne, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter l'**interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à l'**attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc. ...
- 16/ respecter les **règles et recommandations sanitaires** en vigueur à Palexpo et celles émises par les autorités fédérales et cantonales compétentes, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

 **Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir reçu un exemplaire du **Règlement des Automnales**.

Après en avoir pris connaissance, l'exposant ou le co-exposant déclare accepter sans réserve toutes les clauses de la demande d'admission et du Règlement des Automnales.

Lieu et date ..... Timbre et signature .....